

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012**

Délibération
n° 2012.10.201

**Camping
communautaire :
demande de
remboursement pour
un emplacement
véhicule
supplémentaire**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2012**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Redwan LOUHMAI, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.10.201**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**CAMPING COMMUNAUTAIRE : DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR UN EMPLACEMENT
VEHICULE SUPPLEMENTAIRE**

Par délibération n°267 du 12 décembre 2011, le conseil communautaire a approuvé la grille tarifaire du camping communautaire, qui prévoit un supplément de 2,00 €/jour pour tout véhicule supplémentaire garé sur un emplacement.

Par courrier du 13 septembre 2012, Madame Paulette CHARLES a signalé une erreur dans la facturation de son séjour au camping. En effet, Mme CHARLES a déclaré la présence de deux personnes supplémentaires avec un véhicule pour la nuit du 27 au 28 juillet. Or, un supplément de 24 € lui a été facturé, soit 12 nuits à 2 € au lieu d'1 nuit à 2 € et une taxe de séjour de 2,40 € au lieu de 0,80 €.

Au total, Mme CHARLES a payé 26,40 € alors qu'elle aurait dû régler pour ce supplément 2,80 €. Il convient donc de procéder au remboursement de 23,60 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 2 octobre 2012,

Je vous propose :

D'AUTORISER le remboursement d'un montant de 23,60 € à Madame CHARLES.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

22 octobre 2012

Affiché le :

22 octobre 2012